Vous pouvez bénéficier

↓

Aides financières*

**sous conditions de ressources et de localisation*

L'aide de l'État peut aller de 35% (pour les propriétaires modestes) à 50% (pour les propriétaires très modestes) dans un plafond pouvant aller de 20 000€ à 30 000€ (selon le gain énergétique).

⊕

Assistance administrative et technique

(entièrement prise en charge par la Communauté de Communes)

À qui s'adresse ce dispositif ?

aux propriétaires occupants souhaitant effectuer des travaux :

→ d'économie d'énergie

→ d'autonomie et de maintien à domicile

→ de réhabilitation de logement dégradé

ATTENTION !
ne pas commencer les travaux avant autorisation

Votre contact

De 14h à 17h

Mme Nathalie DEBIEVE :
03 27 69 70 85
debieven@groupe-sai.fr

(Prise de rendez-vous recommandée)

Les permanences

De 9h à 12h

- 1er mardi du mois : Anor (en mairie)
- 2ème mardi du mois : Trélon (en mairie)
- 3ème mardi du mois : Wignehies (en mairie)
- 4ème mardi du mois : Solre-le-Château (à l'antenne de la 3CA)
- Les jeudis : Fourmies (P.I.D.E.)
- Les vendredis : Avesnes-sur-Helpe (au siège de la 3CA)

Plus de renseignements :

Agence Nationale de l'Habitat
0 820 15 15 15
www.anah.fr

Sud Avesnois Communauté de Communes

Vous êtes propriétaire en Sud Avesnois ?

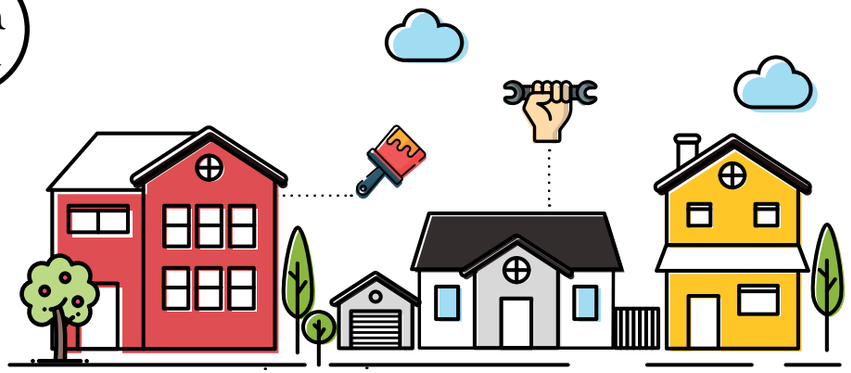

Vous envisagez des travaux dans votre logement ?

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement ?

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Votre facture de chauffage est trop élevée ?

ENSEMBLE, ÉVALUONS VOTRE SITUATION :

- Vos besoins
- Une étude thermique
- Des préconisations de travaux à faire

AMÉNAGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Votre habitat n'est plus adapté à vos besoins ?

ENSEMBLE, REGARDONS VOTRE SITUATION :

- Un diagnostic d'autonomie
- Les aides disponibles
- Les démarches à entreprendre

TRAVAUX DE RÉNOVATION LOURDE DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaire et vous avez des travaux importants à réaliser ?

NOUS VOUS PROPOSONS :

- D'évaluer l'état du logement
- De réaliser une étude thermique
- D'élaborer un programme de travaux